



## Le Conseil Syndical du SNUDI-FO 84, réuni mercredi 27 août 2025, décide d'appeler à la mobilisation le 10 septembre

En effet, dans sa conférence de presse du 25 août, le Premier ministre a confirmé son plan de 44 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales.

### **Il faut faire échec à ce projet de budget 2026 de régression sociale sans précédent**

avec gel des salaires des fonctionnaires, des retraites, des minima sociaux, donc baisse du pouvoir d'achat, gel des prestations sociales, suppression de 2 jours fériés, suppression de l'abattement fiscal de 10% pour les retraités, suppression de 3000 emplois dans la Fonction Publique, augmentation des franchises et forfaits non-remboursés sur les actes médicaux

C'est inacceptable !

De l'argent, il y en a : chaque année, 210 milliards d'aides fiscales et d'exemptions de cotisations sociales, sans contrepartie, sont attribués aux entreprises, 414 milliards d'euros vont financer les dépenses d'armement (loi de programmation 2024-2030) encore augmentés de 6.5 milliards sur 2 ans par le président Macron le 14 juillet, les actionnaires du CAC 40 ont reçu en 2024 100 milliards d'euros de dividendes, les 500 plus grandes fortunes françaises dépassent cette année les 1228 milliards...

Le Conseil Syndical du SNUDI-FO 84 mettra tout en œuvre pour contribuer à son niveau au rapport de force pour faire échec au budget 2026 Bayrou/Macron.

En conséquence, considérant que le 10 septembre constitue une étape, **le SNUDI-FO 84 a d'ores et déjà pris l'initiative de déclarer un rassemblement** (proposé à la discussion aux autres syndicats), **mercredi 10 septembre** après-midi devant la Préfecture, sans préjuger d'initiatives d'actions unitaires possibles et souhaitables pour faire valoir nos revendications :

- **Non à l'économie de guerre !**
- **Augmentation des salaires : 10% tout de suite et ouverture de négociations pour rattraper les 30% perdus depuis l'an 2000.**
- **Suppression du jour de carence et de la décote de 10% de la rémunération des jours de congé maladie.**
- **Abrogation de la réforme Macron des retraites.**
- **Recrutement d'enseignants et d'AESH à hauteur des besoins.**
- **Création de postes d'enseignants spécialisés et de places dans les Établissements Médico-Sociaux pour répondre aux besoins.**
- **Retour à un mouvement transparent et respectueux de règles contrôlables par les élus du personnel en CAPD.**

*Avignon, le 27 août 2025*  
Adopté à l'unanimité